

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **17 juin 2016**

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **18/06/2016**

que la convocation du Conseil avait été faite 10/07/2016

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

L'an deux mil seize

Le **dix sept juin** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, FREZARD Denis**

Etaient absent excusés : **PERRUCHE Sylvain et COQUARD Cédric**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TRAVAUX FUTURE MAIRIE : AMENAGEMENT EXTERIEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise VELET TERRASSEMENT concernant la réalisation des extérieurs (nettoyage, bicouche...) pour un montant de 1 920.00 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise VELET TERRASSEMENT et autorise le Maire à le signer.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire

Frédéric REIGNEY

